

**COMMUNES DE POUILLY-EN-AUXOIS / BLIGNY-SUR-OUCHÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 Avril 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026-038

Le treize avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle EDA de Bligny-sur-Ouche, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la communauté de communes, Yves COURTOT.

Nombre de membres				
Afférents	Titulaires Présents	Pouvoirs	Suppléants Présents	Qui ont pris part au vote
62	59	0	1	60

<u>Date de la convocation</u> 3 Avril 2026
<u>Secrétaire de séance</u>  Antoine CLEMENT

Titulaire		Pouvoir à	Titulaire		Pouvoir à	Titulaire		Pouvoir à
BARBIER Jean Luc	P		DUPONT Luc	P		MILLANVOYE Maud	P	
BAUDOT Fabrice	P		DUPUIS Guy	P		MIREK Sébastien	P	
BONIFACE Estelle	P		DUREY Yann	P		MORTIER JEANNIN Yohann	P	
BOUGENEUX Lucette	P		FAIVRET Jean Marie	P		MOUILLON Olivier	P	
BROCARD Laurent	P		FAVELIER Marie Odile	P		OLIVAUD Emmanuel	P	
BUREL Claire	P		FEBVRE Monique	P		PAIN Valéry	P	
CAREMENTRANT Valérie	P		FICHOT Denis	Ab		PIESVAUX Eric	P	
CAROLINE Carole	P		FLEUROT Jean Luc	P		PLANCHARD Aveline	P	
CARRION Nathalie	Ab		GAGNEPAIN Gérard	P		POILLOT Michel	P	
CHALON Bernard	P		GAUTHIER Cindy	P		POUPEE Estelle	P	
CHAMBIN Maxime	P		GIBOULOT Jean Paul	P		RAVAUD Philippe	P	
CHAUCHEFOIN Yvette	P		GODOT Véronique	P		RENARD André	P	
CHAUCHOT Philippe	P		GUYON Dominique	P		ROUX Fabien	Su	
CLEMENT Antoine	P		HERBERT Magali	P		SEGUIN Patrick	P	
CLERC Véronique	P		JANISZEWSKI Pascal	P		SEGUIN Aurélie	P	
COGNARD Isabelle	P		JONDOT Geneviève	P		SIMONNET Florian	P	
COURTOT Yves	P		LASSEY Sylvie	P		TAINTURIER Chantal	P	
COUSIN Laurent	P		MONTOUT Stéphane	P		TERRAND Nathalie	P	
DEGUIN Cyrille	P		MAUFAY Françoise	P		TIMECHINAT Denis	P	
DESBOIS Charline	P		MAUGEY Corinne	P		VELTEN Philippe	P	
DEVELLE Hubert	P		MERCEY Lydie	P				

Ab : absent, Ex : absent excusé, Po : titulaire absent ayant donné pouvoir, Su : titulaire absent remplacé par son suppléant.

## DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU : NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 relatif à la composition du bureau des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté de la Sous-Préfecture de Beaune du 28 octobre 2025 portant recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche et constatant le nombre total de sièges ainsi que leur répartition par commune membre ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents, dans les limites prévues par la loi ;

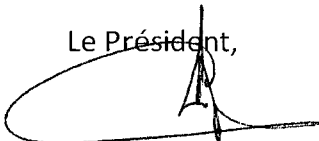
Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans pouvoir excéder 20 % de l'effectif total de celui-ci ni être supérieur à quinze ;

Considérant que le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son effectif ni le nombre de quinze ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **Article 1** : De fixer à 8 le nombre de vice-présidents.
- **Article 2** : De fixer à 8 le nombre des autres membres du bureau.

Le Président,



Yves COURTOT